

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale				
Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement : 2022 - 493				
JANOUT WILL					
NAME OF TAXABLE PARTY OF TAXABLE PARTY.	1. Intitulé du projet				
Installation et atterrage du câble sous-ma	rin de télécommunication reliant les lles de Terre de Haut à Terre de Bas (Les Saintes)				
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique Nom	Prénom				
2.2 Personne morale					
Dénomination ou raison sociale	GUADELOUPE DIGITAL				
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Alain MORALES, Directeur Général Guadeloupe Digital				
RCS / SIRET 8 7 9 4 0 0 3	0 7 0 0 0 2 8 Forme juridique SAS				
Joign	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1				
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	eau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet				
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
4.1.2.0	IOTA Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu, 2° dont le montant des travaux est inférieur à 1 900 000 €				
DECEMBER OF STREET	4. Caractéristiques générales du projet				
Doivent être annexées au présent form	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les éver	ntuels travaux de démolition				
des mûriers), avec un atterrage dans des d	ion (fibre optique) sous-marin entre Terre de Haut (Anse Crawen) et Terre de Bas (Anse chambre de plage déjà en place. ages et posé sur le fond marin avec des coquilles en fontes (protection et lestage du				

4.2 Objectifs du projet

Le projet est un système de câble sous-marin de fibre optique à Très Haut Débit d'environ 2036 mètres assurant l'accès numérique à du haut débit pour les habitants de Terre de Bas aux Saintes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux du projet se scinde en 3 étapes:

1. Atterrage du câble à la chambre de plage de Terre de Haut: Une tranchée sera réalisée le jour de l'arrivée du câble à partir de l'extrémité des conduites enterrées de la chambre de plage déjà en place, qui seront dégagées et jusqu'au point d'atterrage sur l'estran pour accueillir le câble. La tranchée sera prolongée quelques mètres sous l'eau (longueur du bras de la pelleteuse) au droit de la plage. La profondeur de cette tranchée sera comprise entre 1,50 et 3 mètres selon les conditions de sol. En fin de travaux la plage sera remise dans son état initial, la tranchée rebouchée ainsi que l'entrée des conduites en haut de plage. Le câble sera alors totalement invisible et inaccessible aux usagers de la plage.

2. Déploiement du câble entre Terre de Haut et Terre de Bas : le câble sera chargé sur une barge aménagée pour cette opération (caractéristiques en annexe). Une reconnaissance de la route sera effectuée par des plongeurs scaphandriers avant l'installation . L'embarcation sera positionnée en face d'une Chambre Plage, à une centaine de mètres, suivant la profondeur d'eau. Un treuil (ou JCB) sera positionné à la chambre plage. Une corde sera installée entre le treuil et la barge. L'extrémité accessible du câble sera tirée jusqu'à l'intérieur de la chambre plage avec cette corde. Pendant le tirage, le câble sera en flottaison, supporté à l'aide de bouées.

Il n'est pas prévu d'ensouiller le câble sur le fond marin. Le câble sera simplement posé sur le fond marin. Dans les zones rocailleuses, des coquilles fontes seront installées sur le câble pour assurer une protection supplémentaire. Ces coquilles seront ancrées pour éviter des déplacements ponctuels dû aux courants et protéger l'environnement.

3. Atterrage du câble à Terre de Bas: Avant tout, un périmètre de sécurité sera mis en place autour de la zone de travaux afin d'interdire l'accès au chantier. La barge se positionnera sur le ponton présent. Un navire annexe apportera jusqu'à la plage un filin flottant. Sur la barge, l'extrémité du câble sera maillée au filin pour le tirage depuis la plage. Sur la plage, le câble sera placé dans une tranchée de 1,5 à 2 m de profondeur jusqu'à l'entrée des conduites de la chambre de plage.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il s'agit d'un câble sous-marin « standard » pour télécommunication de type URC1. Il est composé d'un faisceau central de 72 fibres optiques (fibres en verre), à laquelle viennent ensuite s'ajouter différentes enveloppes supplémentaires de protection afin de renforcer la résistance du câble face aux risques associés à son environnement naturel et aux activités humaines.

Un ensouillage naturel est attendu sur les parties les plus côtières où les mouvements sédimentaires sont les plus importants.

Comme la liaison Terre de Haut – Terre de Bas est très courte, il n'y a pas lieu de régénérer le signal optique, par conséquent il n'y aura pas de courant électrique dans le câble. Les câbles à fibres optiques véhiculent des signaux qui ne génèrent pas de champ magnétique significatif. Ainsi il n'y aura aucune perturbation électro-magnétique lors de la phase d'exploitation du câble.

	strative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'au	torisation(s).
3 3	és sur le milieu marin (<1 900 000€), le dossier e Is par cas selon l'article R. 122-2 du code de l'env	
	nde de Concessions d'utilisation du Domaine Po le la propriété des personnes publiques)	ublic Maritime en dehors des ports (Article:
	projet et superficie globale de l'opération - préc	
	deurs caractéristiques	Valeur(s)
Le câble de type URC-1 DA4.2_5.0 sera Le diamètre extérieur du plus gros élé maintien du câble au fond de l'eau) es	ment (coquilles en fontes pour protection et	La surface d'impact sur le milieu marin est de 407 m ² .
tranchée réalisée pour cette installatic m (distance moyenne entre les condu	est enterré grâce à une pelle mécanique. La on est d'environ 3m de large, sur une longueur o ites de la chambre de plage et la mer). Tous les aux (réensablement avec matériaux excavés)	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long	_°'" Lat°'"_
Anse Crawen - Terre de Haut Anse des Murieurs - Terre de Bas	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
	Point de départ : Long. 1	5 · 5 1 · 17 " Lat. 6 1 · 3 6 · 5 8 " _
		5 • 5 1 · 29 " Lat. 6 1 • 36 · 11"
	Communes traversées :	
	Terre de Haut (97137)	
. 4 .	Terre de Bas (97136)	

différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Les travaux ont été faits suite (en annexe).

novembre 2021 + installation des 12 premiers mètres, à la sortie des chambres.

Les travaux ont été faits suite à des autorisations communales de voirie (en annexe).

Ces travaux n'ont pas fait l'objet d'autorisation environnementale

Installation des chambres de plage de raccordement installés en

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	L'anse Crawen est située à proximité du massif du Chameau, inscrit en ZNIEFF terrestre de type II (masi pas inclus dedans) Les incidences seront négligeables sur cette zone.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Deux zones, encadrant la plage, à proximité directe de l'Anse Crawen sont soumises aux arrêtés préfectoraux de protection de biotope ("extension Terre-de-Haut APB971-07" et Terre-de-Haut APB971-01"). Les travaux ne sont pas situés dans la zone couverte par les arrêtés
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Terre de Haut (97137) Terre de Bas (97136)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Les zones littorales d'atterrage du câble (Anse Crawen et Anse des mûriers) ne sont pas des sites patrimoniaux remarquables mais sont classées en "espaces remarquables" au titre de l'article L.146-6 de la Loi littoral
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		La commune de Terre de Bas (97136) possède un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?	X		La majeure partie de la commune de Terre de Haut est en site inscrit (Terre de Haut, llet à Cabrit, Grand llet, ilet de la Retonde "SI971-04") La plage de l'Anse Crawen fait partie de ce site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	Le site classé le plus proche est le Pain de sucre, trop éloigné (850 mètres) pour subir les incidences du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	L'ensemble des matériaux excavés pour l'atterrage du câble sera réutilisé pour la remise en état des sites (plage de Crawen et zone d'estran dans le port de l'anse des mûriers).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	×		Sur zones de plages: les chambre de plage sont déjà en place, avec des conduites menant en début de plage. Aucune végétation n'est présente entre ces conduites et la mer. Seule la tranchée sur la zone d'estran pourra avoir un impact, notamment sur les tortues marines. Toutefois la durée des travaux est très courte (1 à 2 jours) et des mesures d'évitement seront mises en oeuvre (à définir avec la DEAL) afin d'avoir un impact négligeable sur ces espèces. Sur les biocénoses marines : les zones sédimentaires seront privilégiées. Surface impactée < 407 m², aucun ensouillage prévu, pose du câble lesté par coquille en fonte. Fixation de coquilles au substrat pour éviter le ragage.
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le secteur est soumis au risque de houle cyclonique. La mise en place des coquilles en fontes et leur fixation au substrat permettra de maintenir le câble lors de ces épisodes de fortes houles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		La mise en place du câble sur le domaine maritime fait intervenir une barge, dont les caractéristiques sont listées en annexe. La mise en place du câble sur la zone de plage nécessite l'intervention d'engins de génie civil classiques (pelle mécanique).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Uniquement en phase de travaux mais à des seuils bas (liés des engins de chantier)

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		X	Les conduites et le câble sont enterrés suffisamment profond (1.50-2m) sur la zone de plage pour ne pas porter atteinte aux usagers . En mer, les usages (pêche, ancrage de navires de tourisme, plongées, etc) ne seront pas impactés en l'absence d'utilisation d'engins de pêche de fond traînants (non utilisés aux Saintes)
approuvés Oui	s ? Non X Si oui, décri	vez les	quelle	s:
6.3 Les incide	ences du projet identil Non X Si oui, déci			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une cartographie de la zone sous marine de pose du câble sera réalisé pour limiter l'incidence sur les récifs coralliens et notamment cartographier la présence d'espèces coralliennes protégées. Les zones sédimentaires seront privilégiées pour la pose du câble.

Le câble sera installé sur le tracé choisi avec le mou nécessaire et suffisant pour lui permettre d'épouser au mieux les fonds marins et éviter des boucles ou des suspensions. Il sera fixé au fond par un lest (coquilles de fonte) dans les zones de substrat dur. Ces coquilles seront ancrées pour éviter des déplacements ponctuels (ragage) dus aux courants et ainsi de protéger les biocénoses environnantes. Les travaux de plage à l'Anse Crawen seront réalisé en un court laps de temps (1 à 2 jours).

Des incidences sur les pontes de tortues marines sur la plage en phase de travaux seront évitées grâce à la mise en place de plusieurs mesures discutées et validées avec la DEAL et l'ONF (référent PNA Tortues).

Le câble sera enterré suffisamment profond pour ne pas avoir d'incidence sur la ponte de tortues marines les années suivantes. L'ensemble des sites de travaux à terre (Anse crawen et anse des mûriers) sera remis en état après travaux. Aucune végétation de plage n'est présente entre les conduite de chambre de plage et la mer à l'Anse Crawen.

7. Austo-Executeriton (teresulteriff)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au niveau marin, aucun impact ne sera présent sur la qualité de l'eau, la faune vagile, les mammifères marins et l'avifaune. Les incidences sont réduites uniquement au compartiment "habitats". La cartographie préalable permettra d'identifier les zones de faible sensibilité et au besoin d'adapter le tracé du câble si la présence d'espèces protégées ou de biocénoses sensibles est avérée. La surface d'emprise du câble en milieu sous-marin reste très faible (<410m²) du fait de l'utilisation de coquilles en fontes (par rapport à des matelas béton ou cavalier).

Au niveau terrestre, la très courte durée des travaux sur la plage et la mise en place de mesures d'évitement fortes à (vérification d'absence de pontes de tortues) permettra d'éviter les incidences sur les tortues marines, qui seront alors négligeables. Les conduites des chambres de plage, déjà en place, sont très proches de l'eau (environ 20 m) avec une absence de végétation.

8. Annexes

8.	8.1 Annexes obligatoires							
	Objet							
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;							
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;							
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	\boxtimes						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;							
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°1 signée

Annexe n°2: Plan de situation

Annexe n°3: Plan des chambres de plage de connexion déjà en place sur Crawen et Anse des Mûriers

Annexe n°4: Illustrationdes travaux déjà réalisés

Annexe n°5: Contrôle technique du nouveau tracé par la société AMAYA Travaux Sous-Marins

Annexe n°6: Permissions communales de travaux de voierie

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

BAIE-MAHAULT

le, 16/03/2022

Signature

